

**ALERTE.... DANGER**

# TRAVAIL AU NOIR / PRATIQUES ILLÉGALES



**ACHETEURS DE PRESTATIONS  
DE SÉCURITÉ PRIVÉE :**

**Comment vous prémunir  
contre tout possible  
recours en  
co-responsabilité ?**

En ayant recours à un prestataire,  
membre du SNES, qui dispose du



garantie de bonnes pratiques profession-  
nelles, réglementaires, sociales, fiscales et déon-  
tologiques.

**Pourquoi ?** Parce que les clients des entre-  
prises de Sécurité et Surveillance Humaine  
peuvent être, dans certaines circonstances,  
appelés en **co-responsabilité du non-  
respect, par leur prestataire, de la  
législation sociale voire de sa régle-  
mentation spécifique.**

C'est tout particulièrement le cas en ce qui  
concerne deux délits : le travail dissimulé et  
le prêt de main d'oeuvre et de marchandage.



SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES  
DE SÉCURITÉ

Le secteur de la sécurité privée compte  
plus de 2500 prestataires. Il est en effet,  
comme ceux du BTP, de l'hôtellerie-  
restauration, du déménagement, de la  
confection, du spectacle et de plusieurs  
autres encore (source 2007 : [urssaf.fr](http://urssaf.fr))... vic-  
time de travail au noir exercé par une  
frange de ses effectifs. Des pratiques  
souvent encouragées par des politiques  
d'achat « discount » favorisant des déra-  
pages vers le moins disant social et son  
inévitabile cortège de pratiques illégales.

Plus d'infos sur

[www.  
e-snes.org](http://www.e-snes.org)

> rubrique  
co-responsabilité

**label  
snes**  
GARANTIE  
DE PROFESSIONNALISME  
EN SÉCURITÉ PRIVÉE  
150 ENTREPRISES, 750 ÉTABLISSEMENTS  
PARTOUT EN FRANCE

# CLIENTS, ACHETEURS DE PRESTATIONS DE SÉCURITÉ PRIVÉE :

Garantissez-vous contre les pratiques illégales et le travail au noir en exigeant le **label snes**, fondé notamment sur l'engagement à respecter



## la Charte Professionnelle SNES de la Sécurité Privée



Le Code de Déontologie Professionnelle de la Sécurité Privée à lire intégralement sur [www.e-snes.org](http://www.e-snes.org), rubrique Actualités



conforme au Code de Conduite et d'Éthique des partenaires sociaux européens : CoESS et UNI-Europa

Consultez sur **www.e-snes.org** l'annuaire des entreprises adhérentes au SNES disposant du label SNES

et vérifiez l'appartenance de votre actuel ou futur prestataire de surveillance humaine à la principale organisation professionnelle de référence du secteur qui rassemble 80% des prestataires impliqués au niveau professionnel : TPE, petites, moyennes, grandes entreprises présentes partout en France.

